

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CABINET
DU PRESIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
PRONONCEE A L'OCCASION DE LA CEREMONIE
D'OUVERTURE DU SEMINAIRE DE FORMATION DU
PERSONNEL DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE EN
GESTION ELECTRONIQUE DES FICHIERS, DES ARCHIVES
ET DES DOCUMENTS

Brazzaville, le 15 septembre 2014

Monsieur le secrétaire académique de l'institut CEREC-ISCOM ;

Cadres et agents de la Cour constitutionnelle ;

Mesdames et messieurs,

Il y a de cela une année que se déroulait du 9 septembre au 18 novembre 2013, au bénéfice du personnel de la Cour constitutionnelle, une formation de base en informatique et Internet. Cette formation s'inscrivait, déclarait Monsieur le président de la Cour constitutionnelle à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de ladite formation, dans le cadre d'un processus devant aboutir, à terme, à l'informatisation de la gestion administrative de la Cour constitutionnelle. Ce qu'il appelle, en termes appropriés, la dématérialisation.

Celle-ci étant séquentielle, ce jour constitue une autre altitude de l'odyssée numérique que Monsieur le président de la Cour constitutionnelle a toujours proposé au personnel relevant de l'institution qu'il a la charge de gérer.

Mesdames et messieurs,

Sur les braises de vos pré requis et des fondamentaux déjà distillés en vous, que j'imagine encore incandescentes, seront moulés, pour compter de ce jour, d'autres outils intellectuels qui, à la sagesse de la pratique et du temps, pourront inexorablement et efficacement se fondre en vous et constituer de précieux acquis.

De fait, Mesdames et Messieurs, que serait une administration sans archives ! Évidemment qu'elle serait sans repères et balbutierait assurément. C'est, par exemple, grâce aux archives que l'on reconstitue les grandes civilisations et leurs épopées, l'histoire des nations, celle des Hommes, celle des institutions aussi et l'énumération, loin s'en faut, n'est pas exhaustive mais rend compte de l'inconfort dans lequel l'on se trouverait lorsque les archives venaient à nous faire défaut.

La richesse à puiser dans les archives ne peut l'être utilement pour celui qui en fait recours que pour autant que ces archives existent, qu'elles soient bien gérées et qu'elles soient idéalement conservées. Tels sont, à mon sens, les trois piliers d'une administration, mieux d'une gestion rationnelle des archives si l'on veut effectivement leur donner la vocation qui n'a jamais cessé d'être la leur : constituer la mémoire de toute société organisée.

Mesdames et messieurs,

C'est un immense honneur que Monsieur le président de la Cour constitutionnelle m'a fait de porter en cet instant ce qui a toujours été pour lui un investissement prioritaire, savoir la formation du personnel.

J'en appelle, en conséquence, aux formateurs et aux auditeurs d'apprécier à sa juste valeur et à l'aune des priorités de Monsieur le

président de la Cour constitutionnelle la formation qui débute, sous peu, et consacrée à la gestion électronique des fichiers, des archives et des documents. Il vous revient de mettre pleinement à profit ce séminaire de formation afin que dans la rigueur et l'assiduité ces instants de partage et de renforcement des capacités façonnent et consolident davantage votre profil au bénéfice de la Cour constitutionnelle et de la République.

Mesdames et Messieurs,

Au nom de Monsieur le président de la Cour constitutionnelle, je déclare ouvert le séminaire de formation du personnel de la Cour constitutionnelle en gestion électronique des fichiers, des archives et des documents. Je vous remercie.